

Liste "Joigny, continuons, tous ensemble"

"La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins.

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'Etat a jugé récemment que, le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale,

ne constitue pas un don prohibé de la collectivité (CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536).

En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats" écrit Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés dans le dernier numéro du "Courrier du maire et des élus locaux".

La lecture réfléchie de cette analyse nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2014.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - majorite.joigny.over-blog.com

Liste "Dialogue et dynamisme pour Joigny"

Hasard ? Vraiment ?

En mars 2008, la municipalité changeait de majorité. Le nouveau maire promettait au monde associatif tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Mais après quelques mois, cette équipe, qui se qualifie régulièrement de "citoyenne", remerciait les bénévoles de l'office de tourisme et remplaçait l'association par un EPIC, politiquement plus favorable.

Quelque temps plus tard, l'USJ voyait sa subvention diminuée, grignotée. C'était le début d'une série. Ainsi, tour à tour, "Cœur de Joigny" et "Bois-aux-Cœurs" connurent le même sort. Le premier sut résister, mais le centre aéré, malmené, jaloué, sa subvention divisée par deux, sombra au début de cette année et fut dissout.

Dans le même temps, hasard ou coïncidence, le centre de loisirs "Les Aventuriers", géré par l'association de la Madeleine, dont le

maire est un des membres fondateurs et le mari d'une adjointe le président, a vu sa subvention considérablement augmenter, 8 000 € en 2008, 29 000 € en février dernier. Évidemment, n'ayant plus de concurrent, il a dû accueillir de nombreux enfants qui fréquentaient Bois-aux-Cœurs auparavant, nécessitant encore plus de moyens.

Puis la municipalité décide d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, et donne une nouvelle dimension à ce centre en lui octroyant 100.000 € supplémentaires afin qu'il assure un accueil périscolaire agréé "centre de loisirs" et mette en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Et dans l'urgence on recrute et forme (?) des animateurs acceptant de travailler quelques heures par jour pour s'occuper de nos enfants.

Pourquoi une telle hâte ? Crainte des prochaines élections ?

DDJ : T. Leau, M. El Haïba, D. Facchetti - <http://www.gilbert-portal.com>

Liste "L'union de Joigny"

La sécurité de la ville

C'est la préoccupation majeure des Joviniens. Ces derniers temps, la population n'est pas rassurée, pour cause : des coups de feu tirés à la Madeleine... Bien que des caméras aient été installées, il demeure une insécurité palpable.

Les cambriolages en zone commerciale, les incivilités fréquentes, des groupes qui "stagnent" en bas de la rue piétonne, tout cela ne donne pas une bonne image de notre cité.

Nous avons bénéficié d'un peloton de gendarmerie mobile pendant trois semaines, nous espérons que cela aura dissuadé les indésirables... mais pour combien de temps ?

La sécurité est indispensable à la vie quotidienne, elle représente un enjeu fondamental dans notre cité.

Le manque de sécurité ressenti représente un coût social et un coût économique important pour la collectivité.

L'insécurité engendre la méfiance et l'intolérance.

Considérons la sécurité non pas comme une dépense mais comme un investissement. En effet, comment attirer des nouveaux arrivants, des touristes, si le sentiment d'insécurité persiste.

La volonté politique doit être le fer de lance de cette action.

Isabelle Bourassin-Lange et Guy Mathiaut - <http://isabellebourassin.vefblog.net>